

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
de l'urbanisme et de l'environnement
Dossier suivi par : Martine FLAMAND
04.68.51.68.62
martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Installation d'entreposage, de dépollution, de démontage et de découpage de bateaux hors d'usage sur la commune de Elne

Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2019059-0002 du 28 février 2019, il sera procédé, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, à la consultation du public pour la demande d'enregistrement d'une installation d'entreposage, de dépollution, de démontage et de découpage de bateaux hors d'usage sur la commune de Elne, lieu-dit « Els Mossellons », présentée par la société Patrick TUBERT.

A l'issue de la consultation du public, le préfet des Pyrénées-Orientales sera compétent pour prendre soit un arrêté d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7 du code de l'environnement, soit un arrêté de refus.

Le dossier et le registre des observations seront déposés en mairie de Elne, 14 boulevard Voltaire, **pendant une durée de 32 jours, du lundi 1^{er} avril au jeudi 2 mai 2019 inclus.**

Pendant cette période, le dossier est également tenu à disposition du public sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-orientales.gouv.fr - rubrique « *publications/enquêtes publiques et autres procédures* »).

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Elne, excepté les jours fériés, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le mercredi fermeture de la mairie à 18h.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Orientales, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, 24 quai Sadi Carnot 66951 Perpignan Cédex, avant la fin de la consultation du public.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
Le chef du bureau de l'urbanisme et de l'environnement

BURIS LEJEUNE